

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga
(ADPI-RDC)

Programme de Développement du Projet Inga 3 « PDI3 »

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SELECTION DE CONSULTANT INDIVIDUEL)

**RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) ASSUMANT LA FONCTION DE
SPECIALISTE EN DEVELOPPEMENT SOCIAL AU SEIN DU PROGRAMME DE
DEVELOPPEMENT INGA 3 (PDI3)**

N° de crédit / N° de don : **7816-ZR (A) & 7815-ZR (B)**

N° de référence de l'Avis : **ZR-ADEPI-520116-CS-INDV**

Date de Publication : **le 21 septembre 2026**

Date de clôture : **le 05 octobre 2026**

1. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de réduction du déficit énergétique au niveau national, le Gouvernement de la RDC a demandé et obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) deux lignes de crédit (A et B) pour financer le « Programme de Développement du Projet INGA 3 (PDI 3) », et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit en vue d'effectuer des paiements au titre d'un contrat pour les prestations des services d'un(e) « *Consultant assumant la fonction de Spécialiste en Développement social au sein du Programme de Développement Inga 3 (PDI3)* ».
2. Au titre des services, sous l'autorité du Directeur de Projet, le/la Spécialiste en Développement Social Senior aura pour mission d'assurer, pour le compte de l'ADPI-RDC au sein de l'ECP-PDI3, la prise en charge adéquate, efficace et traçable des aspects sociaux de l'ensemble des activités du Projet, conformément à la législation nationale applicable, au Cadre environnemental et social de la Banque mondiale, à l'Accord de financement, au Manuel d'Exécution du Projet (MEP), au Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et aux instruments environnementaux et sociaux du PDI3.

De manière spécifique, le (la) Consultant(e) aura comme responsabilité, entre autres de :

- Conseiller le Directeur de Projet, les équipes de l'ECP-PDI3 et de l'ADPI-RDC sur toutes les questions sectorielles et la gestion des risques et impacts sociaux liées au Projet ;
- Intégrer les exigences sociales dans le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA), le Plan de Passation des Marchés (PPM), les termes de Référence (TDR), les Dossiers d'Appels d'offre (DAO), les contrats, les plans de travail, les livrables et rapports de consultants et prestataires recrutés par le Projet ;
- Appuyer la mise à jour et la mise en œuvre du PMPP et du MGP ;
- Superviser, pour le compte de l'ECP-PDI3, le fonctionnement du Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) prévu par le PMPP : contrôler son accessibilité et la qualité du traitement, consolider et analyser les données, suivre les délais et le retour d'information aux plaignants, et veiller au référencement confidentiel des plaintes sensibles conformément aux protocoles applicables, sans assurer personnellement l'ensemble des fonctions de réception ou de résolution ;
- Réaliser ou coordonner le screening (criblage) social des activités et sous-projets, documenter le niveau de risque social et les instruments ou mesures requis, puis soumettre au Directeur de Projet un avis technique motivé, les validations formelles demeurant du ressort de l'ADPI-RDC et, lorsque requis, de la Banque mondiale ;

- Suivre les risques liés aux terres, aux moyens de subsistance, aux conditions de travail, aux THIMO, aux subventions, aux bourses, aux plaintes et à la gouvernance locale ;
 - Renforcer l'inclusion des femmes, des jeunes, des personnes vulnérables et des groupes faiblement informés ;
 - Assurer le suivi des engagements sociaux du PEES, contribuer à leur mise en œuvre dans les délais et contribuer aux rapports réguliers de conformité ;
 - Suivre les non-conformités, les incidents, les accidents, les plaintes sociales, les mesures correctives et les rapports des prestataires ;
 - Renforcer les capacités de l'ADPI-RDC, de l'ECP-PDI3, de l'UPA et des acteurs concernés sur les exigences sociales applicables ;
 - Capitaliser les leçons apprises et transférer les outils de gestion sociale aux équipes du Projet.
3. La durée de la mission est de douze (12) mois, assortie d'une période probatoire de quatre (4) mois. Le contrat est renouvelable sur la base des besoins du Projet, de la disponibilité budgétaire, d'une évaluation de performance jugée satisfaisante et de toute non-objection requise. Le renouvellement ne constitue pas un droit automatique.

Le poste sera basé à Kinshasa, au sein de l'ECP-PDI3, avec des missions régulières à Matadi, dans les territoires sélectionnés du Kongo Central, sur le site d'Inga et dans toute autre zone pertinente pour les activités du PDI3.

Les missions seront réalisées conformément au MEP, aux procédures de sécurité, aux règles de mission et aux budgets approuvés.

4. L'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI-RDC) invite les candidats (Consultants Individuels) admissibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter de cette mission.
5. Le/la Consultant(e) à recruter devra disposer des qualifications et expériences requises ci-après :
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+5 minimum ou équivalent en sciences sociales, sociologie, anthropologie, développement communautaire, socio-économie, droit social, sciences politiques, gestion du développement ou discipline équivalente ;
 - Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle pertinente dans la gestion sociale, le développement communautaire, la mobilisation des parties prenantes, l'inclusion sociale, la gestion des plaintes, la réinstallation ou la restauration des moyens de subsistance ;
 - Justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience dans des projets d'infrastructures, d'énergie, d'eau, de routes rurales, de THIMO, de développement communautaire, de développement des compétences, de programmes multisectoriels ou de projets financés par des partenaires techniques et financiers ;
 - Avoir une bonne connaissance pratique du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale, notamment des NES1, NES2, NES4, NES5 et NES10 ;
 - Justifier d'une expérience dans la préparation, la revue ou le suivi de PMPP, MGP, PGMO, PAR, plans de restauration des moyens de subsistance, évaluations sociales, clauses sociales/ESHS et rapports de suivi ;

- Disposer d'une expérience confirmée dans le travail avec les communautés, les autorités locales, les organisations de la société civile, les entreprises, les prestataires, les institutions publiques et les équipes de projets ;
- Avoir une capacité démontrée à traiter avec neutralité les situations de conflit, les plaintes, les contestations, les rumeurs et les tensions communautaires ;
- Disposer d'excellentes capacités d'analyse, de rédaction, de synthèse, de communication, de coordination et de travail en équipe ;
- Avoir une excellente maîtrise du français écrit et parlé ;
- La connaissance des langues nationales et/ou du contexte du Kongo Central constitue un atout ;
- Une bonne maîtrise des outils informatiques, notamment de la suite Microsoft Office, des tableurs, des bases de données simples et des outils de collecte de données mobiles ou des outils GEMS/SIG constitue un atout.

Le dossier de candidature devra inclure :

- Une lettre de motivation signée et datée
 - Un curriculum vitae signé et daté renseignant entre autres les expériences passées et les informations sur les personnes de référence
 - Les copies des diplômes académiques
 - Les attestations de travail antérieur.
6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement (FPI) », édition révisée de septembre 2025 ci-après désigné « Règlement de Passation des Marchés », qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
 7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel, telle que décrite dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », édition révisée de septembre 2025.
 8. Les Consultants (Individuels) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, notamment sur les termes de référence, à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau suivantes : de **9 à 16 heures (heure locale, TU+1)** ou sur le site web « www.adpi-rdc.com ».
 9. Les manifestations d'intérêt rédigées, en langue française, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, par courrier physique ou électronique (e-mail), au plus tard le **05 octobre 2026 à 16 heures (heure locale, TU +1)** et porter clairement la mention ci-après : **AMI N°ZR-ADEPI-520116-CS-INDV « Recrutement d'un(e) Consultant assumant la fonction de Spécialiste en Développement au sein du Programme de Développement Inga 3 (PDI3) »**.

A l'Attention de **Monsieur MABIALA MVUMBI Bob**
Directeur Général

**N°15, Avenue PUMBU
Immeuble H, Bâtiment B, 3^e niveau
Kinshasa/Gombe
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@adpi-rdc.com
[https : www.adpi-rdc.com](https://www.adpi-rdc.com)**

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT INDIVIDUEL

SPECIALISTE EN DEVELOPPEMENT SOCIAL SENIOR (SDSS)

- Programme de Développement du Projet Inga-3 (PDI3) -
Poste Transversal à tous les piliers

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification du Projet

La République Démocratique du Congo (RDC) met en œuvre, avec l'appui de l'Association Internationale de Développement (IDA), le Programme de Développement du Projet Inga-3 (PDI3), première phase d'une Approche Programmatique Multi-phases (APM) visant à développer les capacités et les plans nécessaires au développement durable du projet hydroélectrique Inga-3 et du corridor de croissance associé, tout en améliorant les services de base pour des communautés sélectionnées proches du site d'Inga.

Le PDI3 est mis en œuvre par l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI-RDC) à travers l'Equipe de Coordination de Projet (ECP-PDI3) en son sein, chargée de la gestion quotidienne, de la planification, de la passation des marchés, de la gestion financière, du suivi-évaluation, de la supervision, du reporting et de la conformité environnementale et sociale du PDI3. Le Projet combine des études préparatoires, le renforcement de la maîtrise d'ouvrage, la mobilisation des parties prenantes, des infrastructures communautaires d'eau et d'électrification, des routes rurales sous approche THIMO, des activités de prévention et de réponse aux VBG, des subventions aux activités génératrices de revenus (AGR/IGA), des bourses, le développement des compétences et des études du corridor de croissance. Cette diversité crée des enjeux sociaux qui dépassent un simple suivi documentaire.

Dans ce contexte, le/la Spécialiste en Développement Social Senior est recruté(e) pour appuyer l'ECP-PDI3 au sein de l'ADPI-RDC dans l'identification, la prévention, la gestion, le suivi et le reporting des risques sociaux du Projet, ainsi que dans la mobilisation inclusive des parties prenantes et le traitement des plaintes. Le poste est transversal et couvre l'ensemble des activités du PDI3 présentant des risques sociaux ou des enjeux d'inclusion, d'acceptabilité, de redevabilité, de travail, de foncier, de moyens de subsistance ou de gouvernance locale.

1.2. Composantes du Projet

La mission devra tenir compte de la nature multisectorielle du PDI3. Conformément au Document d'évaluation (PAD) du PDI3, les activités pertinentes pour le/la Spécialiste Senior comprennent notamment :

- les études et activités préparatoires d'Inga-3, dont les consultations, les études E&S, l'évaluation des impacts cumulatifs et les activités d'assistance technique ;
- les infrastructures communautaires résilientes d'eau et d'électrification dans les territoires sélectionnés du Kongo Central ;
- les routes rurales et les THIMO, avec sélection des bénéficiaires, des conditions de travail, des paiements, des plaintes, inclusion des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, la sécurité et l'acceptabilité locale ;

- les activités de prévention et réponse aux VBG, les subventions AGR et les mesures d'autonomisation des survivantes et des femmes vulnérables, en coordination avec le/la spécialiste VBG/EAS-HS ;
- les activités de gouvernance locale, de responsabilité sociale, de mobilisation des communautés et de fonctionnement du Comité Consultatif Provincial ;
- les bourses, les formations, la réhabilitation d'établissements, les activités du corridor de croissance et les interfaces avec les bénéficiaires institutionnels et communautaires.

1.3. Résumé des risques sociaux, normes applicables et instruments de gestion

Les risques sociaux comprennent notamment : des attentes excessives autour d'Inga-3 ; des perceptions d'inégalité territoriale entre les communautés bénéficiaires et non bénéficiaires ; des tensions sur la sélection des villages, des axes, des infrastructures, des bénéficiaires THIMO, des subventions ou des bourses ; des différends fonciers ou d'emprise ; des restrictions d'accès ou impacts sur les moyens de subsistance ; la faible participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables ; des risques liés aux conditions de travail, de paiements, des travailleurs, de sécurité communautaire et afflux ; des risques EAS/HS et VBG ; des rumeurs, des plaintes non traitées, de fatigue consultative, de capture locale, de conflits de leadership et de faiblesse de la pérennisation communautaire.

Les Normes environnementales et sociales pertinentes de la Banque Mondiale à considérer selon les activités comprennent notamment la NES1, la NES2, la NES4, la NES5 lorsque applicable, la NES8 lorsque des découvertes fortuites sont possibles, et la NES10. Les risques sociaux, de mobilisation des parties prenantes, de foncier, de réinstallation, de genre et d'EAS/HS seront traités en coordination étroite avec les spécialistes dédiés. Les instruments de gestion incluront notamment le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), le Plan d'action EAS/HS, les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), les Plans de Gestion Environnemental et Social (PGES) ou instruments spécifiques requis, les procédures de découvertes fortuites, les instruments de réinstallation ou de restauration des moyens de subsistance le cas échéant, les clauses sociales/ESHS, les codes de conduite, les procédures de consultation, les registres de plaintes, les rapports d'incident et les instruments spécifiques requis par l'ECP-PDI3 tel que validés par l'ADPI-RDC, les mesures de sécurité, les clauses ESHS des dossiers de passation et des contrats, les rapports des entrepreneurs et missions de contrôle, les notes de screening, les rapports d'incident et les recommandations des panels d'experts.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1. Objectif général

L'objectif général de la mission est d'assurer, pour le compte de l'ADPI-RDC au sein de l'ECP-PDI3, la prise en charge adéquate, efficace et traçable des aspects sociaux de toutes les activités du Projet, conformément à la législation nationale applicable, au Cadre environnemental et social de la Banque mondiale, à l'Accord de financement, au MEP, au PEES et aux instruments E&S du PDI3. Il s'agira notamment d'assurer la prévention, la réduction, la gestion et le suivi des risques et impacts sociaux du Projet, en veillant au respect des droits, à l'inclusion des parties prenantes, au fonctionnement des mécanismes de plaintes, à la conformité aux instruments sociaux applicables et à la qualité du dialogue avec les communautés et institutions concernées.

2.2. Objectifs spécifiques

En plus de l'objectif général ci-dessus, le Spécialiste devra spécifiquement :

- conseiller le Directeur de Projet, les équipes de l'ECP-PDI3 et de l'ADPI-RDC sur toutes les questions sectorielles et la gestion des risques et impacts sociaux liées au Projet ;
- intégrer les exigences sociales dans le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA), le Plan de Passation des Marchés (PPM), les termes de Reference (TDR), les Dossiers d'Appels d'offre (DAO), les contrats, les plans de travail, les livrables et rapports de consultants et prestataires recrutés par le Projet ;
- appuyer la mise à jour et la mise en œuvre du PMPP et du MGP ;
- superviser, pour le compte de l'ECP-PDI3, le fonctionnement du Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) prévu par le PMPP : contrôler son accessibilité et la qualité du traitement, consolider et analyser les données, suivre les délais et le retour d'information aux plaignants, et veiller au référencement confidentiel des plaintes sensibles conformément aux protocoles applicables, sans assurer personnellement l'ensemble des fonctions de réception ou de résolution ;
- réaliser ou coordonner le screening (criblage) social des activités et sous-projets, documenter le niveau de risque social et les instruments ou mesures requis, puis soumettre au Directeur de Projet un avis technique motivé, les validations formelles demeurant du ressort de l'ADPI-RDC et, lorsque requis, de la Banque mondiale ;
- suivre les risques liés aux terres, aux moyens de subsistance, aux conditions de travail, aux THIMO, aux subventions, aux bourses, aux plaintes et à la gouvernance locale ;
- renforcer l'inclusion des femmes, des jeunes, des personnes vulnérables et des groupes faiblement informés ;
- assurer le suivi des engagements sociaux du PEES, contribuer à leur mise en œuvre dans les délais et contribuer aux rapports réguliers de conformité ;
- suivre les non-conformités, les incidents, les accidents, les plaintes sociales, les mesures correctives et les rapports des prestataires ;
- renforcer les capacités de l'ADPI-RDC, de l'ECP-PDI3, de l'UPA et des acteurs concernés sur les exigences sociales applicables ;
- capitaliser les leçons apprises et transférer les outils de gestion sociale aux équipes du Projet.

3. LIENS HIERARCHIQUES

Placé(e) sous la supervision directe du Directeur de Projet, le/la Spécialiste en Développement Social Senior sera chargé(e) d'appuyer l'ECP-PDI3 dans la mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts sociaux du Projet, conformément aux instruments E&S du PDI3, aux Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et aux lois et règlements applicables en RDC. Il/Elle fournira au Directeur de Projet, à l'ADPI-RDC et aux organes de coordination du Projet tous les avis et conseils utiles relatifs à la gestion sociale des activités du PDI3.

Il/Elle travaillera en étroite collaboration avec les autres spécialistes environnementaux et sociaux, les experts techniques, les fonctions de sécurité, de passation des marchés et de suivi-évaluation, l'UPA de Matadi et les prestataires. Pour les sujets transversaux, le/la Spécialiste social dirige l'analyse des risques et impacts sociaux, du foncier, de la réinstallation, des moyens de subsistance, de la mobilisation des parties prenantes et du MGP général ; le/la Spécialiste environnemental(e) dirige l'analyse environnementale et contribue aux interfaces environnement-social ; le/la Spécialiste VBG/EAS-HS dirige les évaluations et réponses relatives aux violences basées sur le genre, à l'exploitation et aux abus sexuels ainsi qu'au harcèlement sexuel, y compris

le référencement confidentiel des cas ; la fonction sécurité dirige l'analyse des risques sécuritaires ; les fonctions techniques et de passation des marchés intègrent dans les études, dossiers et contrats les exigences validées ; le suivi-évaluation consolide les indicateurs institutionnels ; et l'UPA assure la coordination opérationnelle et la remontée des informations au Kongo Central.

Le/la Spécialiste social coordonne les contributions, vérifie la cohérence sociale et suit les mesures relevant de son domaine. Le Directeur de Projet organise les arbitrages internes et soumet, selon les circuits applicables, les décisions à l'autorité compétente. Les échanges externes engageant l'ADPI-RDC suivent les circuits de validation établis. Les avis du/de la Spécialiste éclairent la décision sans se substituer aux validations formelles de l'ADPI-RDC, de la Banque mondiale, des autorités compétentes ou des panels d'experts.

4. MISSION ET PROFIL DU SPECIALISTE EN DEVELOPPEMENT SOCIAL

4.1. Mission

Le Consultant Spécialiste Senior sera responsable de :

- réaliser ou coordonner le screening (criblage) social de chaque activité ou sous-projet du PDI3, en coordination avec les spécialistes concernés ; en consigner les risques fonciers, les impacts sur les moyens de subsistance, la vulnérabilité, l'inclusion, le travail, la sécurité communautaire, les conflits et l'acceptabilité ; déterminer et justifier le niveau de risque social ainsi que les instruments et mesures requis ; et soumettre au Directeur de Projet un avis technique motivé pour décision selon les circuits de validation applicables ;
- piloter, pour le compte de l'ECP-PDI3, la préparation, la mise à jour, la revue qualité et le suivi de la mise en œuvre des instruments requis au titre de la Norme environnementale et sociale no 5 (NES5), notamment les plans de réinstallation et les plans de restauration des moyens de subsistance, notamment en encadrant les consultants spécialisés ; définir et suivre les mandats des consultants spécialisés, examiner leurs méthodologies et livrables, vérifier la consultation et la prise en compte des personnes affectées, et recommander les mesures correctives nécessaires, sans se substituer aux consultants chargés de produire les instruments ni aux autorités chargées de les approuver ;
- superviser le fonctionnement du MGP général du Projet, en vérifier l'accessibilité, la traçabilité, la qualité et les délais de traitement, consolider et analyser les données et tendances, suivre le retour d'information aux plaignants et veiller à l'orientation confidentielle des plaintes sensibles vers les voies de référencement prévues et selon les protocoles applicables, sans assurer personnellement la réception ou la résolution de toutes les plaintes ;
- vérifier et documenter, avant la remise d'un site ou le démarrage de toute activité concernée, que le screening social a été réalisé et que les instruments, les consultations, les mesures foncières, les compensations ou les mesures de restauration des moyens de subsistance, les clauses contractuelles et autres mesures sociales requises sont approuvés, divulgués lorsque nécessaire, dotés des ressources utiles et effectivement opérationnels ; consigner tout écart et recommander au Directeur de Projet et à l'autorité compétente l'autorisation, l'ajournement ou les mesures correctives nécessaires, sans se substituer à leur décision ;
- examiner les dimensions sociales des termes de référence, méthodologies, alternatives, consultations et livrables des études préparatoires d'Inga-3 et du corridor de croissance associé, notamment les enjeux fonciers, distributifs, cumulatifs, de moyens de subsistance, d'inclusion et d'acceptabilité ; documenter ses observations et formuler des recommandations compatibles avec le Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, sans assumer la responsabilité technique de produire l'ensemble de ces études ;

- suivre les consultations, les réunions communautaires, retours d'information, plaintes, rumeurs et tensions, en veillant à la traçabilité des préoccupations et réponses données ;
- veiller à l'inclusion des femmes, jeunes, personnes vulnérables et groupes défavorisés dans les processus de consultation, de sélection, de THIMO, de subventions et de bourses ;
- appuyer la coordination avec le/la Spécialiste VBG/EAS-HS, sans collecter d'informations sensibles au-delà des procédures éthiques et confidentielles applicables ;
- contribuer à la revue des clauses sociales, ESHS, codes de conduite et obligations sociales des prestataires ;
- produire les rapports périodiques, notes d'alerte, rapports de mission, analyses de tendances du MGP et documents de capitalisation ;
- assurer toute autre tâche relevant de son domaine de compétence confiée par le Directeur de Projet.

4.2. Profil souhaité du/de la Spécialiste

- diplôme universitaire Bac+5 minimum ou équivalent en sciences sociales, sociologie, anthropologie, développement communautaire, socio-économie, droit social, sciences politiques, gestion du développement ou discipline équivalente ;
- au moins dix (10) ans d'expérience pertinente en gestion sociale, développement communautaire, mobilisation des parties prenantes, inclusion sociale, gestion des plaintes, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance ;
- expérience confirmée d'au moins cinq (5) ans dans des projets d'infrastructures, énergie, eau, routes rurales, THIMO, développement communautaire, compétences, programmes multisectoriels ou projets financés par des partenaires techniques et financiers ;
- bonne connaissance pratique du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale, notamment les NES1, NES2, NES4, NES5 et NES10 ;
- expérience de préparation, revue ou suivi de PMPP, MGP, PGMO, PAR, plans de restauration des moyens de subsistance, évaluations sociales, clauses sociales/ESHS et rapports de suivi ;
- capacité démontrée à travailler avec des communautés, des autorités locales, des organisations de la société civile, des entreprises, des prestataires, des institutions publiques et des équipes de projet ;
- aptitude à traiter avec neutralité des situations de conflit, des plaintes, des contestations de sélection, des rumeurs ou des tensions communautaires ;
- excellente maîtrise du français écrit et oral ; la connaissance de langues nationales ou du contexte du Kongo Central sera un atout ;
- une bonne maîtrise des outils informatiques, de la suite Microsoft Office, des tableurs, des bases de données simples, des outils de collecte de données mobile ou des outils GEMS/SIG sera un atout important.

5. METHODOLOGIE, RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

5.1. Méthodologie de travail

La mission sera conduite selon une approche fondée sur les risques, proportionnée à la nature des activités et orientée vers la décision, la consultation, la traçabilité et l'amélioration continue. Le/la Spécialiste Senior établira une cartographie initiale des risques sociaux par pilier, territoire, type d'activité et niveau de criticité. Les activités sensibles seront suivies par des fiches de screening, des plans de consultation, des registres de plaintes, des notes de revue et des matrices d'actions correctives. La méthodologie comprendra :

- la triangulation des informations issues des documents du Projet, des missions de terrain, des registres, des prestataires, des communautés, de l'UPA et du MGP ;
- la revue documentaire systématique des instruments, des contrats, des rapports et des engagements applicables ;
- des consultations inclusives, culturellement appropriées, documentées, avec une attention particulière aux femmes, jeunes et groupes vulnérables ;
- le retour d'information aux communautés les activités qui sont financées par le Projet, celles qui ne le sont pas, les critères applicables, les délais et les mécanismes de recours ;
- les missions terrain ciblées sur les risques, avec constats datés, localisés, photographies si autorisées, mesures correctives, responsables et délais ;
- une coordination régulière avec les fonctions technique, environnementale, VBG/EAS-HS, sécurité, passation des marchés, suivi-évaluation, communication et l'UPA : la fonction compétente dirige l'analyse relevant de son mandat, les autres fonctions apportent leurs contributions, le Directeur de Projet organise les arbitrages et les validations sont prononcées par l'autorité compétente ; le/la Spécialiste social assure la cohérence et le suivi des aspects sociaux ;
- la documentation et l'escalade sans délai au Directeur de Projet et aux fonctions compétentes de toute tension sociale significative, plainte sensible, conflit foncier, incident, non-conformité majeure ou blocage opérationnel ; l'enregistrement des décisions et mesures dans une matrice d'actions correctives précisant le responsable, l'échéance, l'état d'avancement et la preuve de clôture ; et le suivi jusqu'à clôture conformément aux délais et circuits fixés par le PEES, le MEP et les procédures applicables.

5.2. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la mission du Spécialiste Senior incluront :

- les risques sociaux du PDI3 sont identifiés en amont et intégrés dans la planification et les décisions du Projet ;
- aucun site n'est remis et aucune activité concernée ne démarre sans vérification documentée du screening réalisé, des instruments, des consultations, des mesures foncières, des clauses contractuelles et autres mesures sociales requises approuvés et opérationnels, assortie d'une recommandation formelle à l'autorité compétente ;
- les consultations et mécanismes de plaintes fonctionnent de manière accessible, documentée, transparente et non discriminatoire ;
- les activités THIMO, subventions, bourses et infrastructures communautaires disposent de critères lisibles, de preuves et de mécanismes de recours ;
- les femmes, jeunes et groupes vulnérables participent effectivement aux processus pertinents ;
- les contrats, TDR et DAO prennent en compte les exigences sociales applicables ;

- les prestataires sont suivis sur la base de preuves et les non-conformités font l'objet de mesures correctives traçables ;
- les incidents, accidents, plaintes environnementales et signaux faibles sont identifiés et remontés à temps ;
- les équipes de l'ADPI-RDC, de l'ECP-PDI3 et de l'UPA disposent d'outils simples et réutilisables de gestion sociale.

5.3. Livrables

Les principaux livrables de la mission comprendront :

- Rapport de démarrage: à soumettre dans les trente (30) jours après le démarrage de la mission, synthétisant la compréhension de la mission par le Spécialiste Senior, la cartographie initiale des risques, le plan de travail, les outils de suivi, les besoins documentaires, le calendrier prioritaire et les besoins de coordination ;
- Plan de gestion sociale annuel ou semestriel, aligné sur le PTBA, le PPM, le PEES et l'avancement réel des activités ;
- Fiches de screening social comportant le niveau de risque, les instruments et mesures requis, l'avis technique motivé et la décision de l'autorité compétente ; fiches de vérification des prérequis avant remise de site ou démarrage ; avis sur les TDR, méthodologies, alternatives et livrables des études préparatoires d'Inga-3 et du corridor de croissance ; revues qualité et tableaux de suivi des instruments NES5 ;
- Rapports de mission de terrain dans les cinq (5) jours ouvrables suivant chaque mission ;
- Rapports mensuels sociaux couvrant les activités, les consultations, le fonctionnement et les délais du MGP, les tendances des plaintes, les risques émergents, les THIMO, l'inclusion, les contrats, les incidents, les non-conformités, les formations, les instruments NES5 et l'état des mesures correctives ; les données relatives aux plaintes sensibles y sont agrégées et anonymisées conformément aux protocoles applicables ;
- Notes trimestrielles d'analyse des tendances du MGP et du PMPP ;
- Notes d'alerte émises sans délai en cas de tension sociale significative, plainte sensible, conflit foncier, incident, non-conformité majeure ou blocage opérationnel, portées sans délai au Directeur de Projet et aux fonctions compétentes, et accompagnées d'une matrice d'actions correctives suivie jusqu'à clôture, conformément aux délais et circuits détaillés dans le PEES, le MEP et les procédures applicables ;
- Rapports circonstanciés en cas d'incident ou d'accident, selon les délais applicables au PEES et aux instructions de l'ECP-PDI3 ;
- Rapport annuel et rapport de fin de mission incluant le bilan du Spécialiste Senior, les leçons apprises, les risques résiduels, les outils transférés et les recommandations pour la suite.

6. DURABILITE, TRANSFERT DE COMPETENCES ET CAPITALISATION

Le/la Spécialiste Senior devra préparer la durabilité sociale des acquis du PDI3 au sein d'ADPI-RDC. Il/Elle appuiera l'appropriation des outils de consultation, du MGP, du suivi social, de l'inclusion, des THIMO, des critères de sélection, des plaintes et de maintenance sociale par l'ADPI-RDC, l'ECP-PDI3, l'UPA, les structures locales et les acteurs institutionnels concernés. Les outils produits - des canevas de screening, des check-lists de revue, des modèles de rapports, de registre social des risques, de registre des incidents, de registre des non-conformités, de matrice de suivi des engagements PEES, de matrice de plaintes, de canevas de rapports, de fiches de consultation et de notes de capitalisation - devront être transférés au Projet et utilisables après la fin du contrat. Il/Elle animera des séances de travail pratiques au bénéfice de l'ADPI-RDC, de l'ECP-PDI3, de l'UPA et des acteurs concernés, afin que la conformité sociale ne dépende pas uniquement de la présence du/de la Consultant(e) au sein de l'équipe.

7. MODALITES DE SELECTION

Le recrutement du/de la Spécialiste en Développement Social sera effectué selon la méthode de sélection des Consultants individuels par mise en concurrence ouverte, conformément au Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale applicable au financement de projets d'investissement, au PPM approuvé, à l'Accord de financement et au MEP du PDI3.

Le processus comportera une présélection sur la base des CV et références, puis, le cas échéant, un entretien technique des candidats les mieux qualifiés. Le candidat retenu sera invité à négocier le contrat sous réserve des vérifications d'éligibilité, de disponibilité, d'intégrité, d'absence de conflit d'intérêts et de toute non-objection requise. Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

8. CONDITIONS D'EMPLOI

Les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat d'un (01) an renouvelable durant la vie du Projet, assorti d'une période probatoire de quatre (04) mois. Le renouvellement ne sera pas automatique ; il dépendra des besoins du Projet, de la disponibilité budgétaire, de la performance jugée satisfaisante, du respect des règles d'intégrité, de confidentialité, de reporting, de présence terrain et des procédures applicables.

Le/la Spécialiste sera principalement basé(e) à Kinshasa au sein de l'ECP-PDI3, avec des missions fréquentes à Matadi, dans les territoires sélectionnés du Kongo Central, sur le site d'Inga et dans toute zone pertinente pour les activités du PDI3. Les missions seront réalisées conformément au MEP, aux procédures de sécurité, aux règles de mission et aux budgets approuvés.

9. CRITERES DE PERFORMANCE CLES

- qualité et ponctualité des rapports, notes, screening, avis et analyses sociales ;
- mise en œuvre effective des actions sociales du PEES et des instruments applicables ;
- fonctionnement documenté du MGP et qualité de l'analyse des tendances ;
- qualité des consultations, retours d'information, inclusion et gestion des plaintes ;
- intégration des exigences sociales dans les TDR, DAO, contrats et livrables ;
- détection précoce des tensions, conflits, plaintes sensibles et risques réputationnels ;
- régularité et qualité des missions de terrain, avec preuves, constats, risques et actions correctives ;

- notification rapide et gestion documentée des incidents, des accidents et des non-conformités ;
- qualité des rapports mensuels, trimestriels, annuels et des contributions aux missions de supervision ;
- qualité de la coordination avec l'ECP-PDI3, l'UPA, les prestataires, les spécialistes social/VBG, les communautés et les institutions compétentes ;
- qualité du transfert effectif d'outils et de compétences aux équipes de l'ADPI-RDC.

10. INCOMPATIBILITES, CONFLIT D'INTERETS ET CONFIDENTIALITE

Afin d'éviter les situations de conflit d'intérêts potentielles, le/la Spécialiste Senior en Développement Social n'exercera que les fonctions prévues aux présents TDR et aux documents contractuels. Il/Elle ne pourra pas intervenir comme consultant, sous-traitant, employé ou conseil d'une firme, entreprise, mission de contrôle ou prestataire dont il/elle est appelé(e) à examiner les livrables ou la performance dans le cadre du PDI3.

Il/Elle devra déclarer toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts, respecter les règles de confidentialité, d'intégrité, de protection des données et de lutte contre la fraude et la corruption. Tous les livrables, outils, bases de données, rapports et supports reçus et produits dans le cadre de la mission appartiennent et restent la propriété exclusive de l'ADPI-RDC, sous réserve des stipulations contractuelles applicables.